Parlement : l'obsession des ciseaux : la gestion rigoureuse des finances publiques ne doit pas se substituer aux choix politiques

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2017)**

Heft 2171

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014333

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Parlement: l'obsession des ciseaux

La gestion rigoureuse des finances publiques ne doit pas se substituer aux choix politiques

Jean-Daniel Delley - 30 juin 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31739

S'il fallait trouver un animal pour symboliser la Suisse, sans aucun doute la fourmi conviendrait mieux que la cigale. Dans l'un des pays les plus riches de la planète, la recherche d'économies tient une place de choix dans l'agenda politique. A tel point qu'on peine à déceler des priorités dans l'action publique, si ce n'est celle… d'économiser.

Pour satisfaire cette véritable obsession, le Parlement dispose de tout un arsenal.

Le frein aux dépenses tout d'abord. Adopté par le peuple et les cantons en 1995, il exige la majorité des membres de chacune des deux Chambres pour l'adoption de toute nouvelle dépense unique supérieure à 20 millions de francs, et supérieure à 2 millions si la dépense est périodique.

Petra Gössi, la présidente du PLR, propose que ce mécanisme soit élargi à l'effectif du personnel fédéral. Son postulat en faveur d'un frein au personnel a reçu l'aval du Conseil national. La parlementaire schwyzoise manifeste un zèle particulier dans le dépistage des économies possibles. Ainsi vient-elle de suggérer une diminution des rentes AVS versées aux retraités vivant à l'étranger, ces privilégiés qui ne paient pas d'impôts et ne consomment pas en Suisse.

Le frein à l'endettement ensuite. Il impose l'équilibre entre dépenses et recettes, sauf événements exceptionnels. Dans ce cas, les déficits doivent être compensés. Quant aux éventuels excédents, ils viennent en diminution de la dette.

Récemment, le Conseil fédéral a évoqué la possibilité d'assouplir cette règle. Comme les comptes dégagent très régulièrement un excédent, notamment parce que les crédits alloués ne sont pas tous intégralement dépensés, le gouvernement suggère qu'une partie de l'excédent puisse être reporté sur le budget suivant. Il a d'ailleurs présenté un rapport sur la possibilité d'un endettement accru en situation de taux d'intérêt très bas pour procéder à des investissements en matière d'infrastructures.

La réaction ne s'est pas fait attendre. Alors même que les commissions parlementaires n'ont pas encore discuté de ce rapport, le Conseil national a adopté une motion de sa commission des finances exigeant une précision de la loi qui interdise tout relâchement dans l'application du frein à l'endettement.

Lors de son exercice budgétaire, le Parlement dispose d'un volant de manœuvre restreint pour manier les ciseaux. En effet, plus de 60% des dépenses découlent d'obligations légales, de transferts aux cantons, du paiement des intérêts de la dette, toutes dépenses qu'on ne peut restreindre de manière discrétionnaire. Restent à disposition les gros postes budgétaires: personnel, relations extérieures, en particulier l'aide au développement, défense, agriculture et formation. Les députés ont raboté le budget des deux premiers et préservé les autres.

Cette frustration, une majorité du Conseil national l'a exprimée en acceptant une motion de sa commission des finances: le Conseil fédéral est prié de présenter des projets de réduction des dépenses liées de 5 à 10%, soit de 2 à 4 milliards de francs. Seraient touchées au premier chef la part fédérale au financement de l'AVS et la contribution à l'abaissement des primes de l'assurance-maladie.

Du politique, on attendrait qu'il définisse le périmètre de l'action publique en établissant des priorités et en libérant les moyens financiers nécessaires. Au lieu de quoi le Parlement, si peu confiant dans sa capacité à faire des choix, se repose sur un corset financier de type réglementaire pour se

prémunir de la tentation dépensière. Il se débarrasse ainsi de sa mission politique au profit d'une vision purement comptable.

Les milliards de la solidarité confédérale

La péréquation financière est une mécanique bien huilée, blindée contre les velléités d'adaptation à la réalité urbaine

Yvette Jaggi - 03 juillet 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31744

La Suisse sera-t-elle encore fédéraliste dans 50 ans? Cette question iconoclaste surprend de la part du très sérieux Office fédéral de la justice qui ne manie pas volontiers les formulations aguicheuses. Mais en l'occurrence, il s'agit d'annoncer la cinquième Conférence nationale sur le fédéralismenqui se tiendra à Montreux à fin octobre prochain.

On y parlera beaucoup institutions et acteurs du système helvétique mais on évitera, pour une fois, ses importants aspects financiers.

Et pourtant: inscrites dans la Constitution fédérale depuis 2004 et dans la réalité depuis 2008, la péréquation des ressources en faveur des cantons à faible potentiel et la compensation de certaines charges excessives subies par les cantons forment la clé de voûte de la solidarité confédérale.

La loi sur la péréquation financière et la compensation des charges définit les objectifs, les composants et les rouages d'un système relativement complexe. Le détail des modalités d'application figure dans une ordonnance en 59 articles, eux-mêmes explicités dans pas moins de 18 annexes comprenant force formules, calculs, indicateurs et autres pourcentages.

Garantes d'équité, ces précisions techniques permettent d'établir les montants des différentes contributions et allocations dont le solde annuel augmente régulièrement de plusieurs dizaines de millions de francs.En 2018, la somme des paiements compensatoires nets frôlera les 3,4 milliards, une importante redistribution équivalant à pas moins de 1,6% des budgets de toutes les collectivités du pays.

Principal instrument de la grande répartition horizontale des charges, la péréquation des ressources s'opère entre les cantons ayant un potentiel de ressources par habitant supérieur à la moyenne suisse – dits *«riches»* pour simplifier – et les autres, dont le potentiel demeure relativement faible. Parmi les contributeurs nets, régulièrement au nombre de sept, on retrouve depuis plusieurs années Zurich, Genève, Zoug, Schwyz, Bâle-Ville, Vaud et Nidwald. Un changement est prévu pour 2018: le canton de Vaud trébuche à l'indice 99,6 tandis qu'Obwald se hisse à 102,3. Cette rocade reflète une évolution divergente des recettes fiscales, évidemment peu goûtée par le grand argentier vaudois Pascal Broulis.

Par habitant, le total des paiements compensatoires nets se situera entre 631 (Genève) et 2'626 francs (Zoug) dans les cantons contributeurs et entre 48 (Bâle-Campagne) et 2'225 francs (Jura) dans les cantons receveurs. Parmi ces derniers, on trouve tous les cantons romands, sauf Genève, qui toucheront entre 81 (Vaud) et 2'091 (Valais) ou 2'225 francs (Jura).

Montagnes et villes, même tarif

Quant à la compensation des charges, entièrement financée par la Confédération, elle